vernement a de cette manière garanti des ventes pour un montant global d'environ 300 millions de dollars. Ceci signifie que le risque de non-paiement passe, grâce à ce programme, du cultivateur au gouvernement.

Aussi, en prévision de l'avenir, le gouvernement a lancé cette année un programme de développement des marchés qui, cette année, l'an prochain et les années suivantes, va mettre à la disposition des cultivateurs 10 millions par an, afin de mettre au point une variété de projets de conception hardie susceptibles d'encourager nos ventes de grains. Dans le cadre de ce programme, les premières dépenses ont été attribuées à l'Institut canadien des grains, institut qui sera créé à Winnipeg, où seront aménagées des installations en vue de démontrer les meilleures techniques modernes pour moudre la farine, manutentionner le colza et la farine. Ce programme va nous permettre de faire venir au Canada certains de nos clients qui pourront se rendre compte de première main des avantages que présentent non seulement les techniques les plus modernes, mais aussi les caractéristiques des grains du Canada dont ils pourront se servir ensuite dans leurs propres pays.

Aux termes de ce programme de développement des marchés, nous veillerons aussi à trouver de nouvelles méthodes de mise au point et de mise en marché de nos produits. Nous examinerons aussi des propositions concrètes en vue de la mise en place à l'étranger d'un dispositif propre à faciliter l'écoulement de nos produits. Nous examinerons, par ailleurs, des propositions relatives à l'octroi de subventions, de prêts ou de capitaux dans le cas de sociétés désireuses de s'implanter à l'étranger, qu'il s'agisse de construire des minoteries, des entrepôts, de l'écrasement des graines oléagineuses ou d'idées nouvelles en vue de favoriser l'écoulement des céréales canadiennes à l'étranger.

Le gouvernement du Canada s'est parfaitement rendu compte des difficultés des cultivateurs des Prairies en ce qui concerne leurs disponibilités en argent comptant, et cela l'a incité à faire une série de propositions qui ont été examinées de concert avec les producteurs du mois d'octobre au mois de mars, et qui ont pris la forme de mesures législatives. Sans ces propositions, le gouvernement eût été amené à débourser, au cours des années financières 1970-1971 et 1971-1972, aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé, 60 millions pour la première année et 26 millions pour l'année suivante, soit en tout 86 millions de dollars. Il aurait dû verser un total de 2 millions de dollars au titre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Sans ces mesures, par conséquent, les dépenses totales auraient atteint 88 millions de dollars.

Or ce que nous professons, au lieu de ces 88 millions, c'est un programme global étalé sur deux ans et prévoyant une dépense de 189.5 millions, soit 101.5 millions de plus. Il y aurait eu d'abord le versement de 100 millions aux agriculteurs des Prairies à titre provisoire. On a décidé de faire ces versements provisoires en considération, d'une part, du fait qu'on projetait d'abroger la loi sur les réserves provisoires de blé en date du 1er août 1970 et, d'autre part, du fait que les prestations consécutives au programme de stabilisation ne s'appliqueraient qu'à la campagne agricole commençant le 1er août 1971. Ces paiements provisoires étaient donc directement liés à l'abrogation de la loi sur les réserves provisoires de blé.

Nous avons tenu compte des besoins en liquidités des agriculteurs des Prairies et voulu mettre 100 millions de dollars à leur disposition le plus tôt possible.

En outre, au titre du programme de stabilisation, le gouvernement se serait engagé à dépenser environ 6 millions de dollars au cours de la campagne de 1971-1972. On aurait continué à appliquer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ce qui aurait entraîné des dépenses de 2 millions de dollars pour ces deux années. L'application du programme de stabilisation aurait coûté environ un million et demi, soit une dépense totale de 139.5 millions de dollars. A ces programmes était relié aussi celui des encouragements à la culture fourragère qui mettrait à la disposition des cultivateurs des Prairies environ 15 millions tant en 1971 qu'en 1972. En outre, le programme d'expansion du marché, dans le cadre duquel environ 10 millions seraient investis dans la vente des grains chaque année, ce qui porte le total de l'ensemble à 189.5 millions. Il est très regrettable que l'affectation des 100 millions soit maintenant retardée. Le programme tout entier a été proposé pour discussion avec les producteurs en octobre 1970. Puis, après plusieurs mois de discussions il a subi des améliorations annoncées en mars, et la Chambre en a été saisie pendant plusieurs jours. Trois bills ont été présentés pour mettre le programme en application.

• (11.40 a.m.)

A la deuxième lecture, la Chambre a été saisie de ces bills pendant la totalité ou une partie de dix jours de séance: les 4, 5, 6, 8, 10, 14, 17, 20 et 31 mai. Une des dispositions, celle qui porte sur les modifications apportées aux versements anticipés, semblait avoir l'appui de tous les orateurs, et pourtant les députés en ont parlé pendant trois jours. Ces bills ont été étudiés au comité les 18, 20, 25, 26 mai, le 1er juin, les 2, 3, 8, 10, 15, 16, 17, 18 et 22 juin. Ils sont revenus à la Chambre à l'étape du rapport et l'un d'eux a été examiné les 7, 9, 10 et 22 juin; le bill sur les paiements anticipés a été repris les 18 et 21 juin pour troisième lecture. La Chambre a consacré tout ce temps à l'étude des bills pour qu'ils soient adoptés et que les 100 millions puissent être versés. Il aurait été indiqué de procéder au paiement le plus rapidement possible puisque les cultivateurs des Prairies connaissent des problèmes financiers assez graves actuellement.

Le mouvement des grains à un degré jamais encore atteint, que l'on constate actuellement et qui promet de se poursuivre devrait améliorer la situation l'an prochain. Les paiements bruts, l'année dernière, au 18 juin 1970, s'élevaient à 190 millions. Au 18 juin 1971, ils étaient de 71 millions. Environ 190 millions ont été remboursés par des cultivateurs qui n'ont pas jugé nécessaire de profiter des avances pour cette période. Le solde à payer des avances à la fin de la présente campagne agricole sera donc considérablement moindre. La réduction est évidemment attribuable au fait qu'une part considérable du revenu provenant des grains au cours de l'année, grâce à un mouvement très rapide, a été consacrée au remboursement des avances.

C'est pour cette raison en particulier qu'il semblait souhaitable de procurer de l'argent aux cultivateurs le plus tôt possible. Il appert maintenant que ce ne sera pas possible avant des mois puisque le projet de loi a été paralysé. Les partis de l'opposition ont en outre tenté,